



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7575^e séance

Jeudi 10 décembre 2015, à 14 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en République populaire démocratique de Corée

Lettre datée du 3 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Chili, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/931)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 14 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est toujours opposée à ce que le Conseil se penche sur des questions ayant trait à la situation des droits de l'homme dans un pays, quel qu'il soit. La Charte des Nations Unies énonce clairement les fonctions et la répartition des tâches entre les organes principaux de l'ONU, qui doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives et s'abstenir d'empiéter sur les fonctions des autres.

Comme c'est au Conseil qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit s'attacher à faire face aux menaces qui pèsent sur elles. Il n'est pas le lieu pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme, et la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Chine s'oppose à ce que le Conseil débattre de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Nous demandons qu'il soit procédé à un vote sur l'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

En décembre 2014, à l'initiative très importante de l'Australie, le Conseil de sécurité tenait sa première séance sur la situation en République démocratique populaire de Corée (voir S/PV.7353), se concentrant sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme que recensait le rapport très complet de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/25/63). Aussi la situation en République populaire démocratique de Corée est-elle à présent une question dont est saisi le Conseil de sécurité.

Compte tenu du fait que la République populaire démocratique de Corée continue de commettre des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, infligeant d'immenses souffrances au peuple nord-coréen, et étant donné la menace constante que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales, des

raisons demeurent pour que le Conseil se réunisse pour examiner la situation dans ce pays. Tant que la situation en République populaire démocratique de Corée restera inchangée, le Conseil continuera à entendre des exposés sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et à en débattre dans cette salle. C'est pourquoi nous sommes pour l'adoption de l'ordre du jour.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2015/931, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Chili, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de la demande formulée dans le document S/2015/931 et de la déclaration faite par le représentant de la Chine, ainsi que des observations que j'ai formulées en ma qualité de représentante de mon pays, je propose de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire. Je vais donc à présent le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Angola, Fédération de Russie, Chine, Venezuela (République bolivarienne du)

S'abstiennent :

Tchad, Nigéria

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant: 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions. L'ordre du jour provisoire est adopté.

La situation en République populaire démocratique de Corée

Lettre datée du 3 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Chili, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni

**de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2015/931)**

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que l'ordre du jour provisoire est adopté, je vais suspendre la présente séance et nous reprendrons les travaux après une brève pause pour poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La séance, suspendue à 14 h 45, est reprise à 14 h 50.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Japon et de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants appelés à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en République populaire démocratique de Corée.

Il y a un an, le 22 décembre 2014, le Conseil de sécurité a décidé de porter son débat sur la République populaire démocratique de Corée au-delà des préoccupations nucléaires pour y inclure les droits de l'homme. Il est donc tout à fait opportun que nous nous réunissions aujourd'hui à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme, qui commémore le jour où, en 1948, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le 19 novembre, la Troisième Commission a adopté, par un nombre record de voix – 112 voix pour – le projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, qui doit être adopté officiellement par l'Assemblée générale dans le courant du mois. Comme nous le savons, la Commission d'enquête est arrivée à la conclusion que

« [l]a gravité, l'échelle et la nature de ces violations révèlent un État unique en son genre

dans le monde contemporain » (*A/HRC/25/63, par. 80*).

Les efforts déployés pour amener le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays doivent aller de pair avec ceux visant à faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes.

Conformément aux obligations auxquelles elle a souscrit en vertu du droit international, la République populaire démocratique de Corée est tenue de protéger sa population des crimes internationaux les plus graves. Et il incombe à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter une protection à la population de la République populaire démocratique de Corée, compte tenu des vastes implications de la grave situation constatée en matière de droits de l'homme sur la stabilité de la région.

La communauté internationale doit encore trouver le moyen de répondre efficacement aux sérieuses préoccupations soulevées dans le rapport de la Commission d'enquête, et convenir de la meilleure manière d'apporter un changement positif et durable au peuple nord-coréen. Des défis particuliers se posent concernant la manière de trouver un équilibre entre les appels à l'application du principe de responsabilité et l'accent mis sur les questions de sécurité, d'une part, et la nécessité d'engager le dialogue, de l'autre.

Malgré les divergences de vues sur cette question, la discussion sur les préoccupations des États Membres concernant les droits de l'homme, y compris au Conseil, sont l'occasion de procéder à une évaluation plus complète et d'agir dans le contexte des questions de sécurité et de stabilité dans la péninsule coréenne. L'histoire montre que les graves violations des droits de l'homme sont souvent les signes avant-coureurs de l'instabilité et du conflit, surtout quand les auteurs de telles violations ne sont pas amenés à en répondre.

La République populaire démocratique de Corée a clairement fait savoir à maintes occasions qu'elle était opposée à la résolution de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Toutefois, à la différence de 2014, elle s'est abstenue, dans ses déclarations rejetant la résolution, d'évoquer la possibilité de mener un quatrième essai nucléaire.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'un nouveau tir de missile balistique auquel aurait procédé la République populaire démocratique de Corée, à partir d'un sous-marin, le 28 novembre. Le

Conseil de sécurité a à de nombreuses reprises exigé, au travers de ses résolutions pertinentes, que les tirs de missiles balistiques cessent et que les obligations en matière de dénucléarisation vérifiable soient respectées. Bien que les contextes soient différents, le Plan d'action global commun avec l'Iran montre que la diplomatie peut aider à relever les défis liés à la non-prolifération. Il existe un fort consensus international autour de la nécessité d'œuvrer en faveur de la paix, de la stabilité et de la dénucléarisation dans la péninsule coréenne. Pour atteindre cet objectif, le dialogue est la voie à suivre. Il faut relancer un dialogue constructif et sincère.

Ces deux dernières années, les efforts constants menés par la communauté humanitaire pour engager le dialogue et la volonté du Gouvernement d'améliorer sa capacité en matière de gestion des catastrophes ont eu pour résultat une amélioration tangible des relations d'ensemble entre le système des Nations Unies et la République populaire démocratique de Corée. Le fait que le Gouvernement soit de plus en plus ouvert à l'idée de procéder à des évaluations conjointes avec les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales a facilité l'accès à la collecte de données, permettant ainsi à l'aide de parvenir à ceux qui en ont besoin. Poursuivre le dialogue est essentiel pour maintenir cette dynamique.

Il y a lieu de se féliciter de la collaboration entre les autorités de la République populaire démocratique de Corée et l'ONU aux fins de la préparation du document sur les besoins et les priorités pour 2016. Le document donnera un aperçu des priorités humanitaires urgentes du pays et appellera les États Membres à appuyer les activités de la communauté humanitaire à cet égard.

L'aide internationale joue un rôle crucial s'agissant de sauver la vie de millions de personnes dans le pays. Les fonds destinés au financement humanitaire en République populaire démocratique de Corée ont toutefois régulièrement décliné au cours de la décennie écoulée, tombant de 183 millions de dollars des États-Unis en 2003 à moins de 50 millions en 2014. L'absence de financement prévisible, suffisant et en temps opportun est en train d'anéantir la capacité des organismes humanitaires de répondre efficacement aux besoins des communautés touchées. L'ONU exhorte les États Membres à accroître l'aide humanitaire à l'intention des habitants de la République populaire démocratique de Corée qui en ont besoin.

Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée

générale) est une promesse faite par les dirigeants de la planète à tous les peuples du monde. Alors que nous nous apprêtons à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable, le principe qui consiste à ne laisser personne de côté est un défi qui doit être relevé par toutes les nations. L'équipe de pays des Nations Unies est en discussion avec le Gouvernement au sujet d'un nouveau cadre stratégique, à partir de 2017, qui couvrirait tant l'aide humanitaire que l'appui au développement durant les cinq prochaines années.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi celui de la partition de la péninsule coréenne. Les relations intercoréennes sont gelées depuis beaucoup trop longtemps. C'est pourquoi l'ONU s'est vivement félicitée de la décision de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée d'organiser du 20 au 26 octobre sur le mont Kumgang des réunions de familles séparées par la guerre. Les mesures humanitaires telles que les réunions de familles séparées devraient intervenir de manière régulière et ne pas être tributaires des considérations politiques et de sécurité.

Le Secrétaire général trouve encourageant les tendances positives qui se dessinent dans les relations intercoréennes, en particulier l'accord signé en août et les pourparlers intercoréens prévus pour le 11 décembre. Il espère que la récente dynamique ouvrira la voie à plus de dialogue, de contacts personnels, et de réconciliation et de coopération entre les deux Corée. Il forme aussi l'espoir qu'un dialogue et des échanges accrus contribueront à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

Pour la deuxième fois, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, M. Ri Su Yong, a participé au débat général de l'Assemblée générale en septembre 2015 (voir A/70/PV.24) et rencontré le Secrétaire général, confirmant par-là que son pays est attaché au maintien et à la poursuite du dialogue avec l'ONU. Le Secrétaire général a souvent fait part de sa volonté de jouer un rôle constructif si l'occasion se présentait, y compris en se rendant en République populaire démocratique de Corée, pour promouvoir la paix et la réconciliation intercoréennes.

La République populaire démocratique de Corée a invité pour la première fois de son histoire le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant

spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à se rendre dans le pays. Certes, la République populaire démocratique de Corée continue de refuser de reconnaître le mandat du Rapporteur spécial ou du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Séoul, mais ces invitations ne sont pas moins des signes positifs du désir de ce pays d'avoir des relations plus approfondies avec le système des droits de l'homme des Nations Unies.

Il convient de noter que plusieurs membres du Conseil ont déjà fait savoir qu'ils étaient prêts à ajuster leurs positions en réponse aux mesures concrètes que la République populaire démocratique prendra pour améliorer les droits de l'homme dans le pays. L'attention que porte la communauté internationale à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, notamment le débat d'aujourd'hui, fournit aux autorités de ce pays et à la communauté internationale une occasion de prendre des mesures concrètes en faveur de l'amélioration des droits de l'homme et des conditions de vie du peuple nord-coréen. J'exhorte le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et les États Membres concernés à commencer à prendre de telles mesures. L'ONU est déterminée à aider dans ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

M. Al Hussein (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'invitation que m'a adressée le Conseil pour lui présenter un exposé sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, où les violations flagrantes se poursuivent, et leur caractère institutionnel et leur gravité représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'enlèvement de ressortissants étrangers, les disparitions forcées, le trafic et le mouvement continu des réfugiés et des demandeurs d'asile sont là pour en attester clairement. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée n'a toujours pas stoppé ni inversé cette tendance, à laquelle s'ajoute une litanie d'autres graves violations des droits de l'homme. Les victimes n'ont toujours aucun accès aux recours judiciaires, et il n'y a toujours pas de pouvoir judiciaire indépendant qui fonctionnerait sur la base du principe de responsabilité.

Il est à propos que le présent débat tombe pendant la Journée des droits de l'homme, qui porte cette année sur « nos droits, nos libertés, toujours ». Des millions

de personnes en République populaire démocratique de Corée continuent d'être privées de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. Elles n'ont pas la permission de se déplacer librement à l'intérieur et à l'extérieur du pays ou de s'exprimer ouvertement contre les injustices. Elles n'ont pas la permission d'observer leur religion. Elles n'ont pas accès aux informations que n'approuve pas le régime ou le droit de constituer des organisations susceptibles, de quelque manière que ce soit, d'être considérées comme critiques à l'égard du Gouvernement.

La commission internationale indépendante chargée de l'enquête par le Conseil des droits de l'homme a décrit dans toute son horreur le système des camps de prisonniers politiques en République populaire démocratique de Corée, où les détenus, y compris les enfants, sont délibérément privés de nourriture, soumis au travail forcé, victimes d'exécutions extrajudiciaires et sommaires, de tortures et de viols. La Commission d'enquête a indiqué que des centaines de milliers de personnes étaient mortes, depuis plusieurs décennies, dans ces camps, qui contiendraient encore 80 000 à 120 000 prisonniers.

Au cours de l'année écoulée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a commencé à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête, qui a conclu que « [l]a gravité, l'échelle et la nature de ces violations révèlent un État unique en son genre dans le monde contemporain » (*A/HRC/25/63, par. 80*) et affirmé sans ambiguïté que de multiples crimes contre l'humanité avaient été commis. Elle a notamment recommandé de déployer une présence du Haut-Commissariat sur le terrain; j'ai inauguré ce bureau à Séoul en juin, qui est maintenant pleinement opérationnel, conformément à son mandat. Le bureau a commencé à recueillir des témoignages de personnes qui ont quitté la République populaire démocratique de Corée, à rendre compte de l'évolution de la situation des droits de l'homme et à approfondir la base scientifique d'éléments de preuves devant servir à établir les responsabilités comme, assurément, y ont droit les victimes et le méritent les auteurs présumés.

Au cours de ce voyage, j'ai rencontré un certain nombre de personnes, hommes et femmes, qui avaient fait défection et dont l'expérience était extraordinairement douloureuse. Je dois également faire part de ma préoccupation au sujet des menaces proférées par les autorités et des médias de la République populaire démocratique de Corée à l'encontre du bureau du HCDH à Séoul au moment de sa création. Je réitère qu'il est

totallement inadmissible qu'un État Membre formule de telles menaces à l'encontre d'un bureau des Nations Unies et de son personnel, et j'espère que cela ne se reproduira plus.

Trois types d'allégations sont ressorties des récentes activités de suivi et de documentation du Haut-Commissariat.

Premièrement, les victimes et les témoins ont parlé de la sévérité du traitement infligé aux détenus dans les camps de prisonniers politiques et dans d'autres lieux de détention, en particulier dans les premières phases des procédures pénales. Les détenus n'ont pas accès aux services d'avocats indépendants, et endurent, nous a-t-on dit, des conditions de détention inhumaines, ainsi que des tortures durant les interrogatoires, ce qui donne un poids supplémentaire aux conclusions de la Commission d'enquête.

Deuxièmement, l'insécurité alimentaire est une préoccupation permanente. Si la situation a pu s'améliorer concernant la disponibilité des aliments nécessaires par rapport aux périodes de famine généralisée du passé, l'inefficacité systémique du système de distribution publique n'a pas été réglée. Compte tenu des inégalités sociales qui existent en République populaire démocratique de Corée, la vulnérabilité de ceux qui n'ont pas de revenus disponibles suffisants demeure un sujet d'inquiétude.

Troisièmement, comme dans de nombreux autres pays, les femmes de République populaire démocratique de Corée sont victimes de violences et de discrimination sexistes. Leur souffrance semble exacerbée par le fait que l'on n'a pas conscience que cette violence est inadmissible et par l'absence de mécanismes de soutien adaptés. L'imposition récente de restrictions à la circulation de part et d'autre de la frontière avec la Chine, que passent souvent les femmes pratiquant une activité de commerce privée, sont également citées comme ayant eu une incidence particulièrement néfaste sur les femmes, dont elles brident la capacité de subvenir aux besoins de leurs familles, tout en accroissant la vulnérabilité de celles qui cherchent à partir vis-à-vis des trafiquants de personnes, et en augmentant le risque de détention et de mauvais traitements des personnes qui tentent de traverser la frontière ou sont rapatriées.

Les réunions de familles séparées qui ont été organisées en octobre sont bienvenues, et il faut qu'elles deviennent un événement régulier. Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le bureau

du Haut-Commissariat à Séoul organise un atelier sur les conséquences, sur le plan des droits de l'homme, de la séparation des familles coréennes, qui concerne plus de 130 000 personnes. La plupart d'entre elles ont atteint un âge avancé et se languissent d'être réunies à leurs proches. Le très petit nombre de ceux qui ont été sélectionnés pour les réunions précédentes doivent vivre ensuite avec les séquelles psychologiques que laisse une rencontre unique, sans possibilité de maintenir le contact. J'espère que la volonté et la collaboration dont il a été fait preuve de part et d'autre, durant toutes les dernières réunions organisées, continueront d'être présentes.

La question des enlèvements de ressortissants étrangers demeure une source de profonde préoccupation. Si la création d'une commission d'enquête spéciale sur cette question en République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à des pourparlers bilatéraux entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée en mai 2014, a marqué une avancée, aucune information n'a depuis été fournie concernant les résultats de ses travaux. De même, le sort de centaines de victimes d'enlèvements originaires de la République de Corée reste à tirer au clair. Le 21 septembre, le Haut-Commissariat a organisé des consultations sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, notamment la question des enlèvements de ressortissants étrangers, des disparitions forcées et les sujets connexes. Elles ont été suivies d'un voyage au Japon de mon équipe de Séoul.

Cette année encore, l'Assemblée générale pourrait appeler le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour renvoyer la situation en République populaire démocratique de Corée devant la Cour pénale internationale, ce qui est à mes yeux essentiel compte tenu de l'échelle et de l'extrême gravité des allégations. Tout appel au respect du principe de responsabilité doit cependant s'accompagner d'un dialogue ouvert avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, que l'on doit encourager dans la voie de la réforme et exhorter à accepter de recevoir une aide. Mon bureau continue de s'entretenir avec les autorités en vue d'une possible coopération technique, dans l'objectif de les aider à s'attaquer aux problèmes qui existent dans le domaine des droits de l'homme et, à terme, de provoquer des changements positifs dans la vie de toute la population.

Certains signes montrent que le Gouvernement fait, non sans hésitation, quelques efforts pour prendre

part à la vie internationale. Dans ce contexte, je me félicite particulièrement que le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée m'ait invité à me rendre dans son pays. Le Haut-Commissariat est actuellement en contact avec les autorités nationales pour définir les modalités d'un éventuel déplacement à venir.

Violations constantes et insuffisances systémiques ne font que renforcer l'anxiété, au sein de la communauté internationale, quant à la possibilité d'une tournure brutale des événements, dont les effets cycloniques pourraient rapidement s'étendre à toute la région. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, si la communauté internationale tient sérieusement à apaiser les tensions dans la région, il importe de renforcer collectivement les efforts en vue de veiller au respect des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Il est urgent de s'attaquer aux problèmes chroniques en matière de droits de l'homme dans ce pays, et cela aurait dû être fait il y a longtemps.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Al Hussein, des exposés édifiants qu'ils viennent de nous présenter. Je conviens avec eux qu'il est judicieux, bien que triste, de tenir le présent débat à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Il faut en effet se féliciter, incontestablement, que nous mettions l'accent sur ce qui est probablement la situation la pire du point de vue des droits de l'homme dans le monde.

Comme le fait apparaître clairement le rapport récent du Rapporteur spécial, la République populaire démocratique de Corée demeure, sur le plan des droits de l'homme, une tragédie inutile et sans fin. Aujourd'hui, nous avons entendu une fois de plus des histoires effroyables; un grand nombre font état d'exécutions sommaires, de détentions arbitraires, d'enlèvements et de disparitions, le tout sur fond de secret et de peur. Ce sont là les agissements d'un État totalitaire dont on ne trouve l'équivalent nulle part dans le monde actuel. C'est un État qui affame délibérément sa population; un État qui punit les familles pour les crimes présumés de leurs proches; c'est un État qui instrumentalise le travail

forcé, les camps de prisonniers, la torture et le viol. Le Conseil ne peut laisser passer pareilles violations flagrantes des droits de l'homme.

Je tiens à être clair : nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour marquer des points sur le plan politique. Nous sommes ici car nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de rapports factuels qui nous parviennent en continu sur des violations systématiques des droits de l'homme commises dans un pays. L'incapacité de certains États à respecter les principes ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme doit susciter la préoccupation de toutes les personnes présentes dans cette salle. En l'absence de droits de l'homme, de gouvernance participative et d'état de droit, la paix et la sécurité sont en danger. Ces liens manifestes ressortent clairement de l'accent que met la République populaire démocratique de Corée, au détriment de son peuple, sur les programmes militaires et nucléaires, ainsi que de la priorité qu'elle accorde aux dépenses consacrées à la mise au point d'armements ou à son programme nucléaire, en pleine période de famine. Les droits de l'homme, pas plus que la paix et la sécurité, ne peuvent être considérés isolément. Et les préoccupations que suscite la situation en République populaire démocratique de Corée vont bien au-delà du seul Conseil, comme en témoigne, je crois, le public qui assiste à la présente séance. Plus de 100 pays ont exprimé leur inquiétude en adoptant le mois dernier un projet de résolution sur ce sujet en Troisième Commission. Il ne s'agissait ni d'une conspiration, ni de propagande, mais de la traduction d'une conviction partagée par toutes les régions du monde : nous voulons tous que les habitants de la République populaire démocratique de Corée jouissent des mêmes droits dont nous voulons nous-mêmes bénéficier et que nous exigeons pour nous-mêmes.

Cela fait bientôt un an que nous nous sommes réunis pour débattre de la République populaire démocratique de Corée (voir S/PV.7353). Face à l'absence de tout progrès tangible, nombre d'entre nous vont aujourd'hui s'interroger pour savoir ce que nous pouvons faire de plus pour améliorer la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Certes, nous pouvons signaler l'ouverture, à Séoul, d'un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une évolution bienvenue mais, comme on vient de nous le rappeler, malheureusement décriée par la République populaire démocratique de Corée. Nous pouvons évoquer les encouragements ressentis lorsque la République populaire démocratique

de Corée a procédé à l'examen périodique universel l'an dernier – un bon signe. Mais rien ne peut dissimuler le fait que la responsabilité de faire changer les choses sur le terrain incombe à la République populaire démocratique de Corée elle-même. Ses dirigeants ont la capacité d'améliorer la situation de leurs concitoyens de manière constructive.

Il est probable que Pyongyang ne tiendra aucun compte des faits que l'on vient de nous présenter aujourd'hui, ou bien les réfutera, ou les niera en bloc. La situation des droits de l'homme, nous dit-on, ne pose aucun problème; la population est traitée équitablement, et chacun est responsable de ses actes. La République populaire démocratique de Corée a prétendu être prête à accueillir des visites sur la question. Alors, si la République populaire démocratique de Corée n'a vraiment rien à cacher, elle n'a pas à craindre la transparence. Nous attendons donc que les observateurs internationaux, y compris l'Agence des États-Unis pour le développement international, bénéficient d'un accès adéquat qui nous permettra de mieux comprendre la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Nous attendons avec impatience que la République populaire démocratique de Corée nous explique comment elle va appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel qu'elle a prétendu accepter.

Tant que nous n'aurons pas constaté que la République populaire démocratique de Corée prend des mesures pour s'attaquer aux crimes choquants présentés en détail dans tant de rapports, le Conseil de sécurité doit se porter témoin de la réalité choquante qui prévaut dans le pays. La République populaire démocratique de Corée doit savoir que le regard du monde est braqué sur elle. Si la République populaire démocratique de Corée ne veut ni permettre un processus de responsabilisation ni veiller à son bon déroulement, la communauté internationale doit être prête à s'y employer. Le Royaume-Uni appuie sans réserve l'appel lancé au Conseil pour qu'il se penche sur la manière dont il peut au mieux garantir ce processus de responsabilisation, notamment en envisageant de saisir la Cour pénale internationale.

Je voudrais faire une observation sur le plan bilatéral : cette semaine, nous commémorons le quinzième anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques entre le Royaume-Uni et la République populaire démocratique de Corée. Nous avons forgé des liens dans l'éducation, la culture et le sport, et ce, parce que nous sommes fermement convaincus qu'un dialogue

empreint de persistance et de patience est le meilleur moyen d'apporter une aide de long terme aux citoyens de ce pays. Nous continuerons de recourir à ce dialogue, ainsi qu'au Conseil de sécurité, pour insister sur le fait que la République populaire démocratique de Corée doit prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des droits de l'homme et veiller à ce que les responsabilités de chacun soient assumées. Tant que ces mesures n'auront pas été prises, tant que les autorités de ce pays ne traiteront pas avec sérieux leurs obligations vis-à-vis de leur peuple, nous n'aurons pas d'autre choix que de rester saisis de la question.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par la stabilité et la sécurité sur la péninsule coréenne et par ce que cela signifie pour nous tous – mais en premier lieu, pour les citoyens d'un pays que le régime n'autorise pas à faire entendre leur voix dans ce débat, une voix qu'il fait systématiquement de son mieux pour ne jamais l'entendre.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a déjà fait part de son opposition à un débat Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Elle s'oppose systématiquement à ce que le Conseil de sécurité intervienne dans des domaines qui concernent les droits de l'homme d'un pays. Le Conseil de sécurité n'est pas le lieu pour aborder la question des droits de l'homme. Qui plus est, ces questions ne doivent pas être politisées.

Aujourd'hui, la situation sur la péninsule coréenne reste complexe et délicate. Maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule, réaliser l'objectif de sa dénucléarisation et régler les questions pertinentes par le biais du dialogue et de la consultation vont dans l'intérêt commun de toutes les parties concernées. La Chine appelle toutes les parties compétentes à continuer d'accorder la priorité à une vue d'ensemble et à consentir des efforts plus importants pour apaiser les tensions sur la péninsule, afin de promouvoir le dialogue et la confiance mutuelle, plutôt que le contraire.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et pays d'accueil des pourparlers à six, la Chine promeut, depuis de nombreuses années, des négociations et un dialogue actifs en faveur de la paix et déploie des efforts inlassables pour maintenir la paix sur la péninsule et parvenir à la dénucléarisation. Nous espérons que toutes les parties se rallieront à la Chine pour œuvrer de manière constructive à la réalisation des

objectifs que sont la dénucléarisation de la péninsule et la protection des intérêts communs de toutes les parties.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui, à la demande faite auprès de la Présidente du Conseil de sécurité par neuf États membres du Conseil de sécurité, pour aborder la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

Le 22 décembre 2014 (voir S/PV.7353), le Conseil a décidé d'ajouter à son ordre du jour un nouveau point – la situation en République populaire démocratique de Corée –, distinct de la question de la non-prolifération. À l'époque, nous ne siégeons pas au Conseil de sécurité. Si nous avions été membres, nous aurions voté contre cette décision, comme aujourd'hui. L'Angola accorde son plein appui et toute sa coopération au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, qui relève de la question de la prolifération nucléaire, car nous accordons un appui inébranlable au régime de non-prolifération nucléaire et nous sommes convaincus que la prolifération nucléaire sur la péninsule coréenne constitue une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, en revanche, nous sommes convaincus qu'elle ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité régionales ou internationales, et n'entre en conséquence pas dans le mandat du Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale, qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies, porte sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, l'Assemblée générale est déjà saisie de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, et le Conseil des droits de l'homme constitue l'organe idoine pour débattre et délibérer des questions relatives aux droits de l'homme. Notre position découle également de notre désapprobation d'une politique de deux poids, deux mesures à laquelle le Conseil recourt si souvent. Il existe des pays où d'abjectes violations des droits de l'homme sont commises au quotidien, et des pays qui financent le terrorisme et promeuvent les conflits sans jamais faire l'objet d'un mot de condamnation de la part du Conseil de sécurité.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande estime judicieux que le Conseil se réunisse aujourd'hui pour examiner la situation des droits de l'homme en République populaire

démocratique de Corée, une situation qui exige que nous lui accordions une attention soutenue parce qu'elle continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité régionales.

Il y a deux ans, la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée avait attiré l'attention de la communauté mondiale sur la gravité des violations commises. Ces violations étaient décrites comme étant flagrantes, systématiques et généralisées. La Commission avait constaté que, dans de nombreux cas, la République populaire démocratique de Corée avait commis des crimes contre l'humanité sur la base de politiques officielles. Nous ne voyons guère de preuves que le régime du pays respecte le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme. Or, le respect de l'état de droit est intimement lié à la paix et à la sécurité internationales.

La République populaire démocratique de Corée se livre à une militarisation extrême au titre de sa politique du Songun Jongchi, qui donne la priorité aux questions militaires. Cette politique est fondée sur la répression des citoyens nord-coréens. La Commission d'enquête estime que la République populaire démocratique de Corée a consacré jusqu'à 25 % de son produit national brut aux dépenses de défense. Une redistribution même infime de ce montant contribuerait à atténuer considérablement les souffrances dans le pays.

L'année dernière, à la même période, le Conseil de sécurité ajoutait la question de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée à son ordre du jour. Étant donné qu'aucune amélioration n'a été observée dans le pays au cours de l'année, il est normal que le Conseil débattre de nouveau de la situation.

Je remercie le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Al-Hussein, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de leurs exposés. La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par la situation qu'ils ont décrite.

Selon le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée publié cette année (voir A/70/362), 1 382 personnes ont été exécutées en public entre 2010 et 2014. Certaines de ces victimes étaient tout simplement soupçonnées de s'opposer aux politiques officielles, ou alors leur fidélité au régime était remise en doute. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui,

la Commission d'enquête estime que les camps de prisonniers contiennent près de 120 000 prisonniers politiques. Il est fait état de violations des libertés de pensée, d'expression et de circulation.

La Nouvelle-Zélande convient que les menaces de punition impitoyable proférées par la Corée du Nord à l'encontre du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul sont totalement inacceptables. La sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU doivent être respectées. La Nouvelle-Zélande partage les préoccupations des autres membres du Conseil concernant les cas d'enlèvements, de travail forcé, de refoulement, de traite d'êtres humains et bien plus encore, qui ont été signalés.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que certaines avancées positives ont été enregistrées au cours des deux dernières années. Pyongyang a invité le Haut-Commissaire Al-Hussein à s'y rendre afin de donner suite à l'intérêt exprimé par le Haut-Commissariat de poursuivre la coopération technique. L'on note des signes encourageants d'amélioration pour les personnes handicapées, avec notamment des soins médicaux gratuits et une éducation spécialisée.

Plus de 200 recommandations ont été formulées au cours du deuxième examen périodique universel de la République populaire démocratique de Corée; Pyongyang en a accepté près de la moitié. Nous nous félicitons que le pays ait accueilli favorablement la recommandation de la Nouvelle-Zélande tendant à ce que la République populaire démocratique de Corée travaille en étroite coopération avec les agences humanitaires afin de leur garantir un accès libre et sans entrave à toutes les populations se trouvant dans le besoin. L'aide humanitaire doit être distribuée de manière transparente et parvenir aux citoyens les plus vulnérables.

Un effort collectif est nécessaire pour faire en sorte que la situation des droits de l'homme s'améliore véritablement. La Nouvelle-Zélande souhaite lancer les trois appels suivants.

Premièrement, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de cesser sur-le-champ les violations des droits de l'homme, d'honorer les promesses faites dans l'examen périodique universel, de signer, ratifier et mettre en œuvre les principaux instruments des droits de l'homme, d'être ouverte aux discussions sur les droits de l'homme et d'accepter sans réserve les visites du Rapporteur spécial et des représentants de l'ONU, de participer au groupe de

contact sur les droits de l'homme qui vient d'être créé, et au sein duquel elle est la bienvenue, et de reprendre les discussions avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la coopération technique.

Deuxièmement, nous demandons aux États Membres de continuer, si possible, à dialoguer avec la République populaire démocratique de Corée sur les droits de l'homme. Nous devons faire tout ce que nous pouvons au niveau humain pour sortir les Nord-Coréens de leur isolement forcé. Dans le même temps, les États Membres doivent poursuivre les discussions sur la responsabilité.

Enfin, troisièmement, nous demandons au Conseil de sécurité de rester saisi de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Nous devons nous employer à trouver les moyens de faire en sorte d'obtenir des informations précises. La fréquence de nos séances doit correspondre aux progrès réalisés par le pays pour remédier à la situation.

Pour finir, je tiens à rappeler l'importance de la péninsule coréenne dans la sécurité de la région Asie-Pacifique, dont la Nouvelle-Zélande fait partie. Mettre un terme à la militarisation de la République démocratique populaire de Corée, telle qu'elle se manifeste dans le programme nucléaire de Pyongyang et dans le traitement de ses citoyens, est une tâche à laquelle doivent continuer de s'atteler le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale. À cette fin, nous nous félicitons de la tenue du dialogue intercoréen prévu pour le 11 décembre à Kaesong.

M. Gombo (Tchad) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et le Prince Zeid Ra'ad Al-Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de leurs interventions.

Il convient de rappeler que l'année dernière, à la même période, le Conseil s'était saisi de la même question sous examen aujourd'hui, suite à un rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée faisant état de violations massives des droits de l'homme dans ce pays. Ledit rapport, qualifiant certaines de ces violations de crimes contre l'humanité, avait recommandé une action urgente de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, y compris la saisine de la Cour pénale internationale face à la gravité de la situation qui serait caractérisée par des atteintes systématiques,

généralisées et flagrantes aux droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Selon les divers derniers rapports sur la même situation en 2015, celle-ci resterait inchangée. Comme l'année dernière, nous réitérons nos vives préoccupations face aux allégations des graves violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

Notre abstention aujourd'hui, comme l'année dernière, s'explique par le fait que les informations faisant état de ces graves violations sont le fruit d'enquêtes menées hors du pays concerné, et les autorités nord-coréennes les rejettent catégoriquement. C'est pourquoi nous appelons à la prudence et soulignons l'impérieuse nécessité de mener des investigations plus poussées pour déterminer sans équivoque les violations alléguées, afin de situer les responsabilités. En outre, l'intérêt tout particulier que les membres du Conseil portent à la question des violations des droits humains en République populaire démocratique de Corée devrait être étendu à toutes les situations semblables à travers le monde pour éviter de faire deux poids, deux mesures, impliquant l'utilisation de cette question à des fins politiques.

Par conséquent, nous exhortons les membres du Conseil de sécurité, au-delà de leurs divergences politiques et idéologiques, à trouver les voies et moyens consensuels permettant de créer un cadre de coopération idoine entre la République populaire démocratique de Corée et les structures de l'ONU chargées des enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Dans cette perspective, nous appelons tous les États qui ont une influence sur la République populaire démocratique de Corée à encourager ce pays à engager un dialogue sincère avec la communauté internationale et les pays de la région en vue de faciliter l'accès des enquêteurs indépendants à son territoire.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance publique à la demande de neuf membres du Conseil de sécurité, dont la Jordanie. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, des exposés qu'ils ont présentés sur la situation en République populaire démocratique de Corée.

La Jordanie est profondément préoccupée par les violations flagrantes qui continuent d'être perpétrées en Corée du Nord d'une manière systématique et à grande échelle, en particulier à l'égard des femmes et

des enfants. La violation du droit à l'alimentation, à la liberté d'expression et à la liberté de circulation, outre les disparitions forcées et les traitements inhumains dans les camps de détention, dont font état de nombreux rapports de l'Organisation des Nations Unies, sont autant de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pouvant constituer des crimes contre l'humanité.

La situation en Corée du Nord – dans sa dimension interne en lien avec les droits de l'homme, et dans sa dimension internationale, en raison de la menace constante de la part de ce pays de procéder à des essais nucléaires et de mettre au point et de lancer des missiles balistiques – fait peser une menace sur la paix et à la sécurité internationales et contrevient aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Charte des Nations Unies. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée d'autoriser le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée à se rendre dans le pays. La République populaire démocratique de Corée doit coopérer avec la communauté internationale sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme et se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en la matière. Dans le même temps, nous tenons à souligner que le Conseil de sécurité doit présenter un front uni afin de mettre un terme à ces pratiques qui menacent la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et prendre des mesures concrètes pour faire face à la situation actuelle.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence parmi nous du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman. Nous les remercions de leurs exposés.

La République bolivarienne du Venezuela note avec préoccupation que ces dernières années, le Conseil de sécurité traite de plus en plus fréquemment de questions ne relevant pas de son mandat spécifique, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous rejetons cette tendance. Notre pays estime que le Conseil de sécurité doit se concentrer sur le mandat précis que lui confère la Charte des Nations Unies et qui est conforme à une vision stratégique de répartition claire des tâches entre les divers organes de l'Organisation. Nous assistons ainsi à une tentative de modifier *de facto* les principes énoncés dans la Charte

en redéfinissant, par la voie d'une politique de deux poids, deux mesures, la notion de menace à la paix et à la sécurité internationales, le principe de souveraineté, ainsi que les critères d'invocation du Chapitre VII de la Charte pour faire face à des problèmes, tels que celui des migrants.

La communauté internationale est actuellement confrontée à des défis importants et complexes, qui exigent son attention et une action concrète et rapide pour régler des situations de conflit qui ont souvent été prolongées en raison des intérêts géopolitiques et économiques de certaines puissances. Cette situation a eu un impact négatif sur l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité et sur sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique internationale. Le problème du terrorisme, la promotion de ce dernier pour satisfaire des intérêts géopolitiques, le Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, devraient figurer parmi les premières priorités du Conseil.

Le thème que nous examinons aujourd'hui, c'est-à-dire la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, ne contribue pas au bon fonctionnement du système des Nations Unies, car le Conseil de sécurité étend ainsi son champ d'action à des domaines qui ne relèvent pas de son mandat. Il n'est pas l'instance chargée de traiter les situations relatives aux droits de l'homme. Les questions relatives aux droits de l'homme doivent être examinées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme à Genève, lequel a été créé expressément pour débattre de ces questions et doté des compétences nécessaires pour le faire. Nous appelons, par conséquent, à faire fond sur les progrès réalisés depuis la création du Conseil des droits de l'homme et à privilégier le mécanisme de l'Examen périodique universel en tant que cadre de coopération pour examiner les situations relatives aux droits de l'homme. Dans ce contexte, le Venezuela appuie la position du Mouvement des pays non alignés qui refuse que les questions de droits de l'homme soient traitées à des fins politiques et d'une manière sélective, partielle et subjective, et ce, dans le but d'exercer des pressions sur certains pays sous prétexte de protéger les droits de l'homme, tout en appliquant bien souvent une politique de deux poids, deux mesures pour des raisons politiques et économiques.

La situation dans la péninsule coréenne demeure délicate et complexe. L'adoption de mesures qui pourraient nuire au climat de confiance nécessaire à la promotion du dialogue en vue de garantir la paix et la

stabilité dans la région ne contribuera pas à une solution durable, efficace ou véritablement démocratique. Parallèlement, les tentatives visant à politiser les droits de l'homme en mettant à l'index un pays en particulier ont prouvé leur inefficacité, puisqu'elles ne font qu'alimenter la confrontation et saper l'objectif déclaré de l'Organisation et de cet organe, c'est-à-dire recourir à la diplomatie pour résoudre les conflits. Ces mesures ne font que miner les efforts déployés pour édifier la paix et créent une division artificielle entre bons et mauvais pays. Cela ne contribue nullement à un climat de concorde nationale et de dialogue dans des situations de grande fragilité, telle que celle qui prévaut dans la péninsule coréenne.

Cela dit, nous nous félicitons du fait qu'en août dernier, à l'issue d'intenses négociations, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sont parvenues à un accord en vue d'apaiser les tensions et de reprendre le dialogue. La mise en place d'un plan de reprise des négociations entre les deux pays d'une manière souveraine et indépendante et avec l'appui constructif de la communauté internationale est un signe positif de la volonté des parties de trouver une solution politique négociée à la crise, ce qui, à notre avis, est le seul moyen souhaitable d'instaurer une paix solide et durable. C'est pourquoi nous appelons à nouveau les États Membres à promouvoir l'instauration d'un climat de confiance, qui contribue à surmonter les tensions de manière pacifique et constructive et à mettre en place un processus de dialogue fécond.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que le Conseil de sécurité doit se conformer strictement à ses responsabilités et se concentrer sur les questions qui ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales. Ce débat, mené en dehors de son cadre approprié, à savoir le Conseil des droits de l'homme, que nous appuyons, et en dehors de son contexte, à savoir la situation qui prévaut dans la péninsule coréenne, ne fait qu'entraver, comme c'est le cas aujourd'hui, la poursuite de l'objectif global, qui est de stabiliser la péninsule coréenne, de réduire les tensions militaires, et de promouvoir et appuyer les initiatives visant à la réalisation de l'objectif prioritaire, qui est la dénucléarisation de la péninsule coréenne par des moyens diplomatiques et des négociations politiques. Or, nous considérons que c'est la voie que doivent suivre les parties pour parvenir à une solution définitive fondée sur le droit international.

M. Lamek (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le

Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour leurs présentations respectives. Elles sont choquantes. Elles montrent que la situation dramatique des droits de l'homme en Corée du Nord n'a pas évolué. Nous parlons ici de la poursuite de violations systématiques et de crimes d'un autre âge : détentions arbitraires, travail forcé, trafic d'êtres humains, exécutions extrajudiciaires. Alors que l'existence de camps de travail pour les prisonniers d'opinion est déjà en soi intolérable à la conscience humaine, on apprend que la pratique de la torture est systématique dans plusieurs de ces camps. Le simple exercice de la liberté d'opinion ou d'expression peut conduire à la mort, y compris chez les dignitaires d'un régime qui s'entre-dévore. Selon le rapport publié le 8 septembre par le Rapporteur spécial (voir A/70/362), entre 2010 et 2014, 1 382 personnes ont été exécutées publiquement, sous les motifs les plus contestables et sans le moindre respect des règles les plus élémentaires en matière de procès équitable.

Je pense, aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée des droits de l'homme, aux victimes directes de ces violations et à leurs familles; à ces familles, victimes des disparitions forcées, qui vivent dans l'incertitude du sort de leurs proches. Les disparitions forcées sont innombrables dans un territoire qui ne permet pas leur recensement. Elles s'étendent aussi à des citoyens d'autres pays. Ainsi plusieurs dizaines de ressortissants japonais ont été enlevés, peut-être plus encore. Les autorités nord-coréennes ont reconnu leur responsabilité pour une partie des cas de disparitions. Il leur revient de répondre à l'inquiétude des familles et de permettre le retour des personnes enlevées. La France apporte tout son soutien à la stratégie du Rapporteur spécial et à son approche internationale dans cette perspective. La France est d'ailleurs historiquement à l'initiative sur la question des disparitions forcées. Elle est un des pays à l'origine de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Elle salue à cet égard le travail effectué par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires relativement aux disparitions forcées dont la Corée du Nord pourrait être responsable.

Les violations, en Corée du Nord, touchent tous les individus : les dissidents et les défenseurs des droits en premier lieu, mais aussi les femmes, les enfants, les populations vulnérables. Tous ceux qui ont pu témoigner, notamment auprès de la Commission d'enquête, décrivent la même terreur d'un régime qui commet ces crimes dans le cadre d'une politique d'État afin d'assurer un contrôle sans limite sur une population

asservie, « pris[e] au piège à l'intérieur du pays », pour reprendre un des titres du rapport.

Comme les membres le savent, la France est particulièrement attachée à la lutte contre l'impunité. Au-delà de l'indignation, c'est la seule réponse qui permette la justice et le retour durable de l'état de droit. Les responsables des crimes commis en Corée du Nord devront rendre des comptes devant la justice. Certains des crimes commis et décrits par la Commission d'enquête pourraient être constitutifs, par leur ampleur et leur gravité, de crimes contre l'humanité, au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En ce sens, la recommandation adressée par la Commission d'enquête internationale dans son rapport, visant à déférer la situation à la Cour, mérite toute l'attention du Conseil.

La République populaire de Corée du Nord a ratifié quelques instruments internationaux, relatifs, notamment, aux droits de l'enfant. Elle a accepté près de la moitié des recommandations qui lui ont été adressées durant l'examen périodique universel auquel elle a été soumise en 2014, à Genève, au Conseil des droits de l'homme. Nous veillerons à ce que ces engagements soient effectivement mis en œuvre. D'ici là, il faut continuer à documenter les violations et à faire la lumière sur les crimes. C'est pourquoi la France salue le travail de la Commission d'enquête. En documentant les crimes, elle prépare le travail de la justice. La France espère également que le bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme à Séoul pourra jouer tout son rôle. Toute menace à son encontre ou à l'encontre de son personnel est inacceptable.

La France se félicite que depuis la réunion organisée selon la formule Arria à ce sujet et la première réunion organisée au Conseil de sécurité il y a un an (voir S/PV.7353), la question des droits de l'homme en Corée du Nord figure régulièrement à l'ordre du jour international, non seulement au Conseil des droits de l'homme, à l'Assemblée générale, mais aussi désormais au Conseil de sécurité. L'ampleur des violations à l'échelle d'un système gouvernemental qui est sans équivalent dans le monde contemporain, comme le dit le rapport de la Commission d'enquête internationale, constitue en soi une menace à la paix et à la sécurité internationales. Un régime qui se place dans une position de déni, un régime qui ignore toute règle de droit, y compris en matière de non-prolifération des armes de destruction massive, alors qu'il continue de développer des programmes nucléaires et balistiques, en violation

patente de toutes nos résolutions, un tel régime ne peut continuer de sévir en toute impunité. C'est pourquoi il importe que le Conseil de sécurité, saisi de cette situation, continue d'être mobilisé pour que ce régime entende la voix de la communauté internationale, mette fin à ses violations, libère les prisonniers d'opinion, libère toutes les personnes enlevées et s'engage résolument sur la voie de l'ouverture et du respect des droits de sa population. Nous y veillerons et nous ne relâcherons pas nos efforts.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leur contribution à la présente séance d'information.

De graves violations des droits de l'homme sont des signes précurseurs d'instabilité et de conflit, en particulier lorsque les responsables de ces violations ne sont pas tenus d'en répondre. Des violations des droits de l'homme du type et de l'ampleur de celles que nous voyons en Corée du Nord ont des répercussions bien au-delà du pays où elles sont commises. C'est pourquoi la Lituanie a décidé d'être au nombre des neuf membres du groupe du Conseil de sécurité qui a demandé la tenue de la présente séance sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

La menace que représente la République populaire démocratique de Corée pour la paix et à la sécurité internationales ne se limite pas à ses programmes clandestins d'armement nucléaire et de missiles balistiques, ni à ses activités de prolifération. La menace provient également des violations massives et atroces des droits fondamentaux de son propre peuple.

L'ampleur et la gravité des violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée, et que décrit en détail le rapport de 2014 du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (S/2014/276, annexe), ne donnent matière à aucune contestation : le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée ne s'est manifestement pas acquitté de la responsabilité qui lui incombe de protéger son propre peuple, et des mesures internationales s'imposent. La République populaire démocratique de Corée, qui est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, poursuit depuis des décennies une politique donnant lieu à des crimes qui heurtent la conscience humaine. La communauté internationale doit assumer

sa responsabilité de protéger le peuple de la République populaire démocratique de Corée. Garder le silence face à ces crimes horribles reviendrait à les entériner. Les responsables de ce cauchemar doivent être traduits en justice pour ce qu'ils ont fait. La situation en République populaire démocratique de Corée doit être renvoyée à la Cour pénale internationale. Nous pensons aussi que le Conseil de sécurité doit envisager d'imposer des sanctions ciblées à ceux qui, en République populaire démocratique de Corée, se rendent responsables de crimes contre l'humanité.

Les millions de personnes qui souffrent, sous le régime de République populaire démocratique de Corée, méritent que leur sort et les violations de leurs droits fondamentaux soient connus. L'ONU et ses partenaires doivent adopter des stratégies cohérentes et bien coordonnées pour faire face à ces violations. Le Conseil de sécurité doit faire de l'examen de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée un point ordinaire de son ordre du jour. Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul doit continuer de recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme commises actuellement.

Nous exhortons les autorités de la République populaire démocratique de Corée à communiquer sans retard avec les représentants de l'Organisation des Nations Unies et les interlocuteurs internationaux, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial. Cette communication doit être suivie de mesures concrètes, comme reconnaître l'existence de violations des droits de l'homme, autoriser l'accès sans entraves des organisations internationales humanitaires et des droits de l'homme, et commencer sans retard à mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête.

Pour terminer, je voudrais réitérer la conclusion de la Commission d'enquête, à savoir que des crimes contre l'humanité continueront d'être commis en République populaire démocratique de Corée tant que persisteront les politiques, les institutions et l'impunité qui sont au cœur de ces actes. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit exiger des autorités de la République populaire démocratique de Corée qu'elles mettent en œuvre sans retard les recommandations de la Commission d'enquête.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Haut-Commissaire

des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leur présence.

Le Nigéria attache la plus grande importance au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout dans le monde. Nous considérons que la défense et la protection des droits de leurs citoyens est une obligation des États. Le respect des droits de l'homme est essentiel à une vie digne de tous les êtres humains.

Nous convenons avec le Secrétaire général adjoint que les points de vue diffèrent sur la question des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes d'avis qu'il faut communiquer avec les États indépendants et souverains sur toutes les questions, notamment celle des droits de l'homme, sur la base du respect mutuel et d'un dialogue constructif. La question des droits de l'homme, également, ne doit pas être liée à la question de la non-prolifération des armes nucléaires et des tirs d'essai de missiles.

Sur la base d'un de ses trois piliers principaux, l'ONU a créé des mécanismes propres à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde entier. La pertinence de ces mécanismes, dont font partie le Conseil des droits de l'homme, les procédures spéciales, l'examen périodique universel et les organes conventionnels, s'est avérée dans le domaine des droits de l'homme, des droits qui concernent tous les États Membres de l'ONU. Nous notons que la République populaire démocratique de Corée a participé aux premier et deuxième cycles de l'examen périodique universel. Nous notons également qu'elle a ratifié plusieurs traités internationaux clés dans le domaine des droits de l'homme. Le Nigéria continuera donc d'encourager la République populaire démocratique de Corée à maintenir et à renforcer sa collaboration avec le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels, et ce afin de promouvoir et de protéger les droits de ses citoyens.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme elle l'avait fait l'année dernière (voir S/PV.7353), notre délégation a voté contre la tenue d'une séance sur la situation en République populaire démocratique de Corée. Nous tenons à souligner que la demande (S/2015/931) de convocation de la présente séance a été soumise au Conseil de sécurité deux jours seulement après l'adoption du programme de travail du Conseil pour le mois de décembre. Nous comprenons, d'après le libellé de cette demande, que ses auteurs n'ont pas formulé leur requête en conséquence d'événements

survenus après l'adoption du programme. En d'autres termes, cette question a été volontairement dissociée des efforts conjoints devant être entrepris par les membres du Conseil au titre du programme de décembre. Nous estimons qu'une telle approche ne contribue nullement à améliorer la transparence et l'ouverture des travaux du Conseil de sécurité, question que nous abordons si souvent.

Pour ce qui est du fond de la question, notre position n'a pas changé depuis l'année dernière. Nous estimons que la situation des droits de l'homme dans un pays donné ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité et doit être abordée par les organes spécialisés en la matière, en particulier le Conseil des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit se pencher sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales, ce qui n'est pas le cas de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Alourdir le programme du Conseil de sécurité avec des questions qui ne relèvent pas de sa compétence ne fera que créer des doubles emplois, ce qui diminuera la concentration et l'énergie du Conseil et réduira l'efficacité de ses travaux.

Il faut maintenant accorder la priorité à la reprise des pourparlers à six, dans le cadre desquels il serait possible de régler un grand nombre de questions complexes liées à la situation sur la péninsule coréenne. Malheureusement, la présente séance ne fait que nous éloigner davantage de cet objectif. Comme nous l'a enseigné notre expérience, en particulier dans le contexte du succès enregistré sur le dossier du programme nucléaire iranien, les efforts collectifs entrepris de bonne foi peuvent permettre de régler les problèmes les plus complexes.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence des États-Unis d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également M. Jeffrey Feltman et M. Zeid Ra'ad Al Hussein des informations qu'ils nous ont fournies aujourd'hui.

Il nous est difficile de rester indifférents face à des situations des droits de l'homme qui exigent que le système des Nations Unies mène une action concrète et coordonnée. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil réponde aujourd'hui à l'appel lancé par la Troisième Commission dans un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, visant à ce que soient examinées les conclusions et recommandations de la commission d'enquête et à ce que soient mises en place

des mesures appropriées pour établir les responsabilités. Il faut envisager de renvoyer la situation dans ce pays devant la Cour pénale internationale. faut également tenir compte du fait que certaines questions telles que la protection et la promotion des droits de l'homme ont une portée transversale. Sans préjudice des compétences spécifiques des divers organes, il est indispensable de continuer à consolider une coopération constructive et complémentaire entre les diverses instances du système. Cela permettra de renforcer l'efficacité et la crédibilité de l'ONU.

Depuis la séance tenue par le Conseil le 22 décembre dernier (voir S/PV.7353), des progrès ont été enregistrés, notamment l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul et la réunion en octobre de familles séparées de part et d'autre de la frontière. En dépit de ces progrès, nous demeurons préoccupés par les graves violations des droits de l'homme et le climat d'impunité dont font état les rapports du Secrétaire général et du Rapporteur spécial, qui signalent que malheureusement, la situation des droits de l'homme ne s'est guère améliorée et que les crimes contre l'humanité recensés par la commission d'enquête se poursuivent. Il est urgent de mettre fin aux exécutions sommaires et extrajudiciaires, à la torture et aux détentions arbitraires, de régler la question des enlèvements et des disparitions forcées de citoyens étrangers et de relancer le dialogue technique entre Pyongyang et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Il est impératif de protéger les populations concernées, d'une part en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux sur la base d'une interaction et d'un dialogue solides avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée, et d'autre part en promouvant l'application du principe de responsabilité et en mettant fin à l'impunité. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de tenir compte des recommandations formulées notamment par la commission d'enquête et le Rapporteur spécial, en particulier les suivantes : poursuivre le dialogue avec le système des Nations Unies, notamment le dialogue technique avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et son bureau à Séoul; faciliter l'entrée du Rapporteur spécial dans le pays en application des modalités applicables aux procédures spéciales de l'ONU; et collaborer avec les États Membres intéressés pour régler la question des enlèvements de ressortissants étrangers et des disparitions forcées.

Le refus persistant des dirigeants de la République populaire démocratique de Corée de coopérer de manière constructive avec le système des Nations Unies ne contribue guère à rectifier la situation critique en matière de droits de l'homme et sur le plan humanitaire, qui est liée au programme nucléaire. Il est donc impératif que les autorités donnent suite aux appels répétés de la communauté internationale en s'associant au système des Nations Unies. Le point de l'ordre du jour concernant la non-prolifération et la République populaire démocratique de Corée n'a pas permis d'aborder cette situation complexe, et nous espérons donc que cette initiative se reproduira si la situation, qui a de profondes répercussions sur la population civile, ne s'améliore pas.

Nous remercions de nouveau la présidence d'avoir convoqué la présente séance.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Comme vient de le souligner le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les violations massives et systématiques des droits de l'homme constituent une menace à la paix et à la sécurité mondiales. L'Espagne appuie avec force et sans réserve l'examen de ces questions par le Conseil de sécurité.

Comme l'ont souligné de nombreux orateurs avant moi, la présente séance est consacrée à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée justement parce que les rapports de la commission d'enquête, du Secrétaire général et du Rapporteur spécial contiennent des témoignages bouleversants qui font état de violations massives des droits de l'homme dans ce pays, lesquelles s'apparentent dans de nombreux cas à des crimes contre l'humanité. En outre, la terrible situation en matière de droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée touche les pays voisins et menace la stabilité régionale. Les déclarations que doivent faire les représentants du Japon et de la République de Corée apporteront une importante contribution aux travaux du Conseil de sécurité.

La communauté internationale et le Conseil ne peuvent ignorer ce qui se passe en République populaire démocratique de Corée. C'est avant tout au Gouvernement qu'il incombe de garantir et de protéger les droits fondamentaux de sa population. Face à l'absence de réaction du Gouvernement, c'est la communauté internationale qui doit assumer cette responsabilité et prendre les mesures nécessaires pour protéger une population qui souffre depuis beaucoup

trop longtemps. Depuis très longtemps, le Conseil aborde cette question principalement sous l'angle de la non-prolifération. Sans abandonner cette approche, que l'Espagne appuie pleinement, le Conseil doit maintenant aborder la question des violations systématiques des droits fondamentaux de la population de la République populaire démocratique de Corée.

Ce n'est pas politiser la question. L'inaction en revanche, reviendrait précisément à prendre parti et à tourner le dos à la légitimité internationale. L'important, en conséquence, aujourd'hui, c'est d'identifier les mesures que peut prendre le Conseil pour tenter d'améliorer cette situation. Condamner les violations des droits de l'homme est naturellement nécessaire. Plusieurs membres du Conseil de sécurité partagent cette vision, mais cela ne suffit pas. Il est indispensable que la communauté internationale et le Conseil montrent qu'ils sont disposés à œuvrer pour venir à bout de cette situation. De la même manière, la République populaire démocratique de Corée doit réagir en prenant acte des préoccupations qui ont été émises aujourd'hui et en s'attachant à mettre fin à ces violations. Les déclarations faites aujourd'hui par son chef d'État ne contribuent pas exactement à la paix ou à la sécurité dans la région. À cet égard, l'Espagne considère que le Conseil de sécurité doit appuyer de toutes ses forces la stratégie proposée par le Rapporteur spécial, à laquelle vient de faire référence l'Ambassadeur du Chili.

Ladite stratégie propose d'associer divers éléments distincts mais complémentaires. Premièrement, il s'agit d'envoyer un message robuste et sans équivoque aux autorités de Pyongyang. Cela implique un engagement clair à la lutte contre l'impunité, y compris, si aucune autre option n'est envisageable, la saisine de la Cour pénale internationale. Deuxièmement, il faut favoriser la collaboration et le dialogue en matière de droits de l'homme. Je voudrais, à cet égard, insister sur l'action que peut et doit mener le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui a été inauguré cette année à Séoul. Pour ce faire, il est nécessaire que le Gouvernement nord-coréen permette aux experts d'avoir accès au pays, qu'il autorise des échanges progressifs avec des individus appartenant au régime nord-coréen et à la société civile et qu'il collabore à l'apaisement des tensions et à la promotion du dialogue sur la péninsule coréenne, ce qui est impératif pour parvenir à un règlement de la question à moyen et long terme. Troisièmement, les instances et organisations régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ou l'Union européenne peuvent jouer – et

jouent – un rôle important dans la mise en place de ce dialogue.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Espagne plaide en faveur d'une stratégie progressive qui tire parti des mécanismes des Nations Unies pour tenter d'ouvrir des canaux de communication allant dans le sens d'une amélioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général – je remercie M. Feltman de son exposé à cet égard –, et, dans le même temps, nous appelons le régime de Pyongyang à s'engager aux côtés de ces efforts pour établir un véritable dialogue avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et avec d'autres mécanismes en la matière.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Prince Zeid Al-Hussein, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de leurs exposés respectifs, que ma délégation a écoutés avec la plus grande attention. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport (A/70/393) et pour rendre hommage au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'à son groupe d'experts, pour le travail important qui nous a fourni les informations sur lesquelles se basent nos délibérations de ce jour.

En occupant son siège au Conseil de sécurité, ma délégation avait la conviction que, en tant que membre du Conseil, nous n'aurions pas peur de prendre part à des discussions difficiles sur des situations délicates et complexes. Nous avons toujours défendu la position de principe que les questions qui nous préoccupent doivent être abordées par un dialogue et des consultations constructifs. À cet égard, nous avons appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil examine la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Dans le même temps, la Malaisie réaffirme sa position s'agissant du respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, comme la souveraineté et l'intégrité territoriale, et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

La Malaisie réaffirme en outre sa conviction que l'examen de cette situation par le Conseil est sans préjudice du rôle des autres organes et mécanismes, en particulier du Conseil des droits de l'homme et du processus d'examen périodique universel, à qui a été

confiée la responsabilité principale de la promotion et de la défense des droits de l'homme. À cet égard, la Malaisie se félicite que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée ait récemment fait part de son intention d'ouvrir le dialogue avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les questions relatives aux droits de l'homme. La prochaine visite du Haut-Commissaire dans le pays doit être considérée comme une étape positive sur la voie d'échanges toujours plus constructifs. Elle devrait permettre au Haut-Commissariat de se forger une évaluation plus objective et plus précise de la situation des droits de l'homme dans le pays. À tout le moins, elle devrait garantir que les vues et positions de toutes les parties soient véhiculées fidèlement.

Nous sommes également encouragés par le fait que la République populaire démocratique de Corée continue de prendre part au processus d'examen périodique universel, et nous nous félicitons qu'elle ait accueilli favorablement, en septembre, 113 recommandations, notamment celles portant sur les droits économiques, sociaux et culturels. Nous estimons que la pleine mise en œuvre de ces recommandations contribuera à la jouissance des droits de l'homme par la population et au développement socioéconomique, et fera la preuve de ce que la République populaire démocratique de Corée est disposée à souscrire au système de protection des droits de l'homme de l'ONU. Parallèlement, nous encourageons à une coopération plus étroite entre le Gouvernement et les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires et donateurs potentiels, dans la perspective d'améliorer le bien-être de son peuple.

La Malaisie constate avec préoccupation que, s'agissant de la sécurité politique, les tensions restent fortes entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, nous accueillons favorablement les récents contacts établis entre les deux pays. Nous insistons encore une fois sur le fait qu'il est important que la République de Corée aussi bien que la République populaire démocratique de Corée honorent les termes de l'accord conclu le 25 août 2015 pour continuer de faire progresser les relations intercoréennes, et pour maintenir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne. Nous notons que la réunion de travail récente a abouti à un projet de pourparlers ministériels devant se tenir au complexe industriel de Kaesong, en République populaire démocratique de Corée, le 11 décembre 2015. Nous exhortons les deux parties à tirer pleinement parti de cette réunion pour régler toutes les questions

en suspens d'une manière qui améliorerait les relations intercoréennes.

Ma délégation est également encouragée par la réunion, en octobre 2015, des familles qui avaient été séparées par la guerre de Corée. C'est un fait encourageant dont nous espérons qu'il contribuera à améliorer encore davantage les relations intercoréennes.

Nous restons convaincus que les pourparlers à six sont la meilleure plateforme dont nous disposons pour faciliter et consolider les divers efforts visant à régler à l'amiable les questions pendantes de longue date. À cet égard, nous appelons toutes les parties à revenir à la table des négociations sans conditions préalables. Nous saluons l'engagement pris par la Chine, la République de Corée et le Japon, au récent sommet trilatéral organisé à Séoul, de reprendre rapidement les pourparlers à six. Nous espérons que les États-Unis et la Fédération de Russie œuvreront eux aussi à cet objectif. En outre, nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à renforcer la coopération et le dialogue avec le Conseil et les autres partenaires et parties prenantes, notamment le Groupe d'experts du Comité 1718, afin d'apaiser les préoccupations en matière de non-prolifération.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Malaisie est disposée à échanger de manière constructive avec tous les membres du Conseil, l'ONU, et les autres partenaires et parties prenantes, ainsi qu'avec la République populaire démocratique de Corée, non seulement sur le volet des droits de l'homme, mais également sur les questions relatives au développement et à la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al-Hussein, et son équipe de leurs efforts pour documenter les violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, et pour rendre publiques ces violations. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, de son exposé au Conseil aujourd'hui. En outre, bien qu'ils n'aient pas présenté d'exposé aujourd'hui, je voudrais également remercier les courageux individus qui, après avoir fui la République populaire démocratique de Corée, ont pris de grands risques pour apporter leur témoignage. S'ils n'avaient pas eu la détermination de

faire connaître leurs expériences, une grande partie de ce que nous savons aujourd'hui des souffrances du peuple de la République populaire démocratique de Corée nous serait toujours inconnue.

Il y a près d'un an, le 22 décembre 2014, le Conseil de sécurité s'est réuni pour la toute première fois pour débattre de la situation en République populaire démocratique de Corée (voir S/PV.7353). Le Conseil avait voulu aborder la question en séance officielle parce que les violations des droits de l'homme généralisées et systématiques commises par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée n'étaient pas seulement déplorables en soi, mais faisaient également peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Je voudrais m'adresser à ceux qui pensent que ce qui est en train de se passer en République populaire démocratique de Corée n'est pas une menace pour la paix et la sécurité. Je voudrais demander à ces pays s'ils pensent que les actes de torture systématiques, le fait d'affamer délibérément des personnes, et les crimes contre l'humanité sont des facteurs de stabilisation et sont bons pour la paix et la sécurité internationales. Je suppose que ce n'est pas ce qu'ils pensent. Par conséquent, un tel niveau d'horreur, inégal à travers le monde, peut-il être considéré comme neutre? Est-il neutre? N'a-t-il vraiment aucun effet sur la paix et la sécurité régionales et internationales? Est-ce réellement le cas? Aucun effet? Il faut être sacrément naïf pour le croire, et ça ressemble davantage à du cynisme.

Ces arguments, et nous en avons entendus certains ici aujourd'hui, ne feront pas bonne figure dans l'histoire, notamment lorsque la République populaire démocratique de Corée s'ouvrira. Pour ceux qui crient au deux poids, deux mesures, existe-t-il ailleurs dans le monde des conditions similaires à celles que l'on trouve derrière les lignes dans la République populaire démocratique de Corée? Où ça? Ce régime est sans pareil. Le rapport de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée lui-même affirme que la situation des droits de l'homme en Corée du Nord est « unique en son genre dans le monde contemporain » (A/HRC/25/63, par. 80). Le rapport complet élaboré par la Commission d'enquête a été établi à partir de plus de 200 entretiens avec des victimes, des témoins oculaires et d'anciens hauts fonctionnaires nord-coréens, dont les témoignages ont été corroborés par d'autres éléments de preuve, comme l'imagerie par satellite. En février 2014, la

Commission est parvenue à la conclusion que « [d]es violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme ont été, et sont, commises par la République populaire démocratique de Corée » (*ibid.*). La Commission a également recueilli des preuves donnant de bonnes raisons d'affirmer qu'en République populaire démocratique de Corée, « des crimes contre l'humanité ont bel et bien été commis... dans le cadre de politiques établies au plus haut niveau de l'État » (*ibid.*, par. 75).

Le Conseil se réunit de nouveau sur cette question aujourd'hui, Journée des droits de l'homme, et ce pour la première fois depuis qu'il a formellement ajouté ce point à l'ordre du jour l'année dernière, parce que les Nord-Coréens continuent de vivre un véritable cauchemar et parce que ce cauchemar constitue une menace à la paix et à la sécurité. Les rapports de l'ONU sont explicites. Le rapport du Secrétaire général publié en septembre a constaté qu'entre septembre 2014 et août 2015, il n'avait « pas été signalé d'amélioration de l'exercice de la liberté d'expression » (A/70/393, par. 14). Cela dans un pays où, selon le rapport de la Commission d'enquête, l'État

« est à la tête d'une machine à endoctriner s'étendant à tous les domaines, qui propage dès l'enfance un culte de la personnalité officiel afin d'obtenir une obéissance absolue au Chef suprême » (A/HRC/25/63, par. 27)

et où les citoyens « sont sanctionnés pour toute activité « antigouvernementale » ou toute expression de contestation » (*ibid.*, par. 28).

Le rapport du Secrétaire général constate en outre qu'« [a]ucun changement concernant l'utilisation des camps de prisonniers politiques n'a été signalé » (A/70/393, par. 5) – camps de prisonniers politiques dans lesquels, selon les estimations de l'ONU, entre 80 000 et 120 000 personnes sont actuellement détenues et où, selon le rapport de la Commission d'enquête, des dizaines de milliers de prisonniers sont depuis des générations

« progressivement éliminés moyennant des pratiques délibérées, telles que la privation de nourriture, le travail forcé, les exécutions, la torture, le viol et la privation des droits en matière de procréation, qui exposent les personnes concernées à des punitions, à l'avortement forcé et à l'infanticide » (*ibid.*, par. 60).

Ce qui persiste, ce n'est pas uniquement la privation en bloc de la liberté d'expression et les

conditions infernales dans les camps de prisonniers, ce sont aussi toutes les graves violations des droits de l'homme perpétrées par ce régime – les exécutions sommaires, la torture et des décennies de disparitions forcées en toute impunité, y compris de ressortissants des pays voisins, dont les familles continuent de vivre dans la douleur de ne pas connaître le sort de leurs proches. La liste est longue, les atteintes sont nombreuses et l'angoisse est profonde. Ce qui n'a pas non plus évolué, c'est la souffrance incommensurable vécue par des millions de Nord-Coréens qui continuent d'avoir faim du fait des actions menées par le régime – provoquant la malnutrition, qui a des répercussions sur les victimes pour le reste de leur vie et qui, dans d'innombrables cas, entraîne la mort. Selon le rapport du Secrétaire général du mois de septembre, « [u]n enfant de moins de 5 ans sur trois et près de la moitié des enfants âgés de 12 à 23 mois sont anémiques » (*ibid.*, par. 21).

Les violations systématiques des droits de l'homme persistent pour une raison simple : telle est la volonté du Gouvernement nord-coréen. Elles se poursuivent parce que l'État continue de vouloir déshumaniser, terroriser et maltraiter délibérément son propre peuple. Le régime se sert de ce climat de peur et de violence pour se maintenir au pouvoir. Quand on parle des abus à grande échelle du régime, il est parfois facile d'oublier comment ils touchent des personnes bien réelles vivant en Corée du Nord. C'est pourquoi je voudrais brièvement évoquer les expériences de deux personnes qui se trouvent ici avec nous aujourd'hui. Je voudrais les prier de se lever pendant que je raconte une petite partie de ce qu'elles ont enduré.

Ayant grandi en Corée du Nord, Grace Jo a vu trois générations de sa famille mourir de faim. Sa grand-mère est morte de faim après avoir fini par bêcher l'herbe pour que la famille puisse manger. Son père est mort de faim au cours de son transfert entre deux camps de prisonniers, où il avait été envoyé pour avoir quitté le pays à la recherche de nourriture pour sa famille. Deux de ses frères sont morts de faim, et Grace a elle aussi frôlé la mort. C'est la faim qui a conduit Grace et les membres de sa famille ayant survécu à essayer de fuir la Corée du Nord, mais ils ont été ramenés dans le pays contre leur gré à plusieurs reprises. En guise de punition, Grace a été envoyée dans un orphelinat où elle raconte que les enfants étaient forcés de travailler de six heures du matin à sept heures du soir. Elle et les deux membres survivants de sa famille ont finalement réussi à s'échapper en 2008, année où ils sont arrivés aux États-Unis comme réfugiés. Je profite de l'occasion

pour souligner l'importance du programme en faveur des réfugiés aux États-Unis et rappeler à quel point il est vital en période de crise comme celle-ci.

Jung Gwang Il a servi dans l'armée pendant une décennie, puis encore neuf ans au sein du Parti du travail, avant d'aller travailler dans une entreprise d'import-export où il a été arrêté parce qu'il traitait directement avec les Sud-Coréens. Voilà son crime. Les agents de sécurité de l'État l'ont sauvagement battu avec des gourdins, lui brisant toutes les dents et lui laissant des cicatrices qu'il porte encore, pour le forcer à avouer qu'il était un espion. Il a refusé. Comme punition, ainsi qu'il a dit plus tard à la Commission d'enquête, Gwang a été soumis à ce qui est connu en République démocratique populaire de Corée sous le nom de torture du pigeon. Comme il l'a décrit, « vous avez les mains menottées derrière le dos, puis on vous accroche de sorte que vous ne pouvez vous tenir ni debout ni assis ». Il a été laissé dans cette position pendant plusieurs jours d'affilée. Lorsque, après 10 mois de ce genre de tortures et d'autres, il a accepté de se confesser, il a été envoyé à Kwan-li-so n°15, un camp de travail également appelé Yodok. Il y a passé trois ans atroces, voyant sous ses yeux mourir 26 personnes, d'après ses comptes, la plupart d'entre elles de malnutrition. Depuis qu'il a fui la Corée du Sud, il a créé une organisation non gouvernementale qui a publié récemment un rapport énumérant les noms de plus de 180 prisonniers qui étaient avec lui à Yodok et demandant des informations sur leur sort.

Ce ne sont là que deux individus sur des millions. Pourtant, leurs expériences nous rappellent avec force les incidences humaines des horreurs du régime. Je remercie Grace et M. Jung de leur présence aujourd'hui et d'avoir courageusement partager avec nous leur histoire.

Aucun membre du Conseil ou de l'ONU ne peut se permettre d'ignorer cette situation. La Corée du Nord montre une fois encore que les régimes qui violent de manière flagrante les droits fondamentaux de leurs propres peuples affichent presque toujours le même irrespect pour les règles contribuant à garantir notre sécurité commune. Nous le voyons dans le mépris dont fait montre la République populaire démocratique de Corée à l'égard des interdictions imposées par le Conseil de sécurité quant à ses activités relatives aux missiles nucléaires et balistiques, y compris les tirs. Nous le voyons dans le discours déstabilisateur auquel recourt régulièrement la République populaire démocratique de Corée menaçant d'anéantir ses voisins. Et nous

le voyons dans la réponse agressive de la République populaire démocratique de Corée, que le Haut-Commissaire a mentionnée, à l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Séoul, dont le but est de collecter régulièrement des informations sur les conditions des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

En mars, avant que n'ouvre le bureau du HCDH, le Comité de Pyongyang pour la réunification pacifique de la Corée, un groupe parrainé par la République démocratique populaire de Corée comme tous les autres groupes autorisés à exister dans ce pays, a déclaré que,

« [d]ès que cet instrument de la campagne de dénigrement visant la République populaire démocratique de Corée fera son apparition au Sud, il sera la cible privilégiée de notre châtime impitoyable. »

En mai, un journal contrôlé par la République démocratique populaire de Corée a proféré des menaces presque identiques. Et, au mois de juin, le régime a publié une déclaration accusant les forces hostiles d'utiliser le bureau de l'ONU pour « chercher la confrontation sous le prétexte de protéger les droits de l'homme ».

Il est difficile d'imaginer un autre État Membre de l'ONU formuler de telles menaces à l'encontre d'un bureau ou de membres du personnel de l'ONU, et le Conseil ne doit pas les prendre à la légère. Cela fait partie d'un schéma bien établi d'intimidation et d'escalade dont se sert la République populaire démocratique de Corée en réponse aux critiques de son bilan en matière de droits de l'homme. Aussi alarmante et inacceptable que puisse être la méthode, elle montre que le régime est extrêmement nerveux face à l'attention croissante que la communauté internationale porte à ses pratiques abusives. C'est une bonne chose. C'est une raison de plus pour que nous fassions en sorte que le bureau du Haut-Commissariat continue de recueillir des informations sur ces atteintes

Si nous reconnaissons que la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée est plus catastrophique que jamais, comme nous en informons les rapports de l'ONU, et si la Corée du Nord continue de bafouer les règles qui garantissent notre sécurité collective, comme nous l'avons constaté, alors, il est clair que nous devons continuer de faire la lumière sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, comme nous le faisons aujourd'hui. En outre, il

incombe au Conseil de se demander ce que nous pouvons faire, individuellement et collectivement, pour changer la situation.

Nous devons continuer à prendre des mesures qui, un jour, nous permettront d'amener les individus responsables d'horreurs comme celles qu'ont subies nos invités d'aujourd'hui à répondre de leurs actes. Nous ne pouvons laisser les obstacles qui s'y opposent dans l'immédiat entamer notre détermination de recueillir les éléments de preuve disponibles sur ces atrocités et d'identifier ceux qui donnent l'ordre de les commettre ou qui les commettent, afin qu'un jour, leurs auteurs puissent être traduits en justice. Voilà pourquoi le rapport exhaustif élaboré par la Commission d'enquête est si essentiel et pourquoi il est si capital que le nouveau bureau des Nations Unies à Séoul soit un lieu où l'on puisse continuer de venir relater son expérience et fournir des informations essentielles.

Bien entendu, les organisations multilatérales et de défense des droits de l'homme doivent continuer de réclamer un accès inconditionnel à la République populaire démocratique de Corée. Nous concordons tout à fait avec ce qu'ont dit à cet égard d'autres membres du Conseil. C'est un accès que le régime nord-coréen refuse depuis trop longtemps, sans nul doute à cause de ce qu'il permettrait de révéler. Mais ce serait une grave erreur que de penser que pour obtenir cet accès, tel ou tel pays ou organe devrait modérer ses critiques vis-à-vis de ce qui est, à tous égards, le régime le plus répressif du monde. Nous devons faire exactement le contraire, en parlant avec objectivité et fermeté des conditions réelles sur le terrain.

Au niveau du Conseil de sécurité, il est d'une importance critique non seulement d'examiner en séance la question de la République populaire démocratique de Corée, mais également d'étudier la recommandation de la Commission relativement au renvoi à la Cour pénale internationale de la situation en Corée du Nord et à la nécessité d'envisager les autres mesures qui permettraient d'établir les responsabilités, comme 112 États Membres l'ont demandé au Conseil il y a quelques semaines.

En continuant de braquer les projecteurs sur cette situation, nous envoyons un message clair, qui, nous l'espérons, parviendra aux Nord-Coréens, aussi hermétique que soit le contrôle de l'information par le régime. Nous ne fermerons pas les yeux sur votre souffrance. Vous méritez, comme tous les êtres humains, d'être traités avec dignité. Nous continuerons

à faire pression pour que le cauchemar que vous vivez prenne fin. Quant au régime nord-coréen, notre message à son attention est tout aussi clair : nous sommes en train de recueillir des preuves sur les crimes que vous commettez, et un jour, vous serez jugés pour ces crimes.

Les États Membres de l'ONU, en particulier les membres du Conseil, doivent cesser de rapatrier les personnes qui essaient de fuir la République populaire démocratique de Corée. Nous connaissons les horribles châtiments qui attendent les transfuges nord-coréens renvoyés dans leur pays contre leur gré. Pourtant, cette pratique se poursuit. Un rapport publié en septembre par le Comité américain pour les droits de l'homme en Corée du Nord indique que d'après un grand nombre d'entretiens effectués avec d'anciens prisonniers ayant réussi à s'échapper du pays, environ 800 femmes sur les 1000 détenues que contenait un camp de travail connu sous le nom de « Kyo-hwa-so n° 12 » étaient des femmes que l'on avait rapatriées de force en Corée du Nord. Elles avaient réussi à s'échapper. Au lieu de renvoyer dans les goulags les personnes qui fuient la République populaire démocratique de Corée, les pays doivent accueillir les réfugiés et les demandeurs d'asile nord-coréens qui parviennent à gagner leur territoire. Et pour le reste d'entre nous, nous devons assumer nos responsabilités sur le plan des réinstallations.

J'en arrive à ma conclusion. En avril, les États-Unis ont organisé une manifestation ici, à l'ONU, au cours de laquelle trois personnes qui s'étaient échappées de la République populaire démocratique de Corée ont relaté leur expérience. L'un d'entre eux, un jeune homme du nom de Joseph, a raconté comment il était devenu orphelin à 12 ans, parce que son père est mort de faim et sa mère a été envoyée dans un camp de prisonniers pour avoir essayé de traverser la frontière. Il a confié passer alors ses journées à mendier dans les rues et ses nuits à dormir sous les ponts, dans une vie marquée, selon ses dires, par la solitude et la faim. Après trois ans de ce régime, Joseph a réussi à s'échapper et il est finalement arrivé aux États-Unis, où il vit actuellement. Joseph a dit aux participants à cette réunion que même s'il rendait grâce d'avoir pu s'échapper, il se sentait sous le poids d'un fardeau tenace, puisqu'il sait que des millions de ses compatriotes nord-coréens restent pris au piège de la situation à laquelle il a pu, lui, échapper.

C'est un fardeau que Joseph ne doit pas porter seul. Nous devons tous, au Conseil de sécurité, à l'ONU, au sein de la communauté internationale, l'aider à porter ce fardeau. C'est pour cela que le Conseil doit

se réunir régulièrement pour discuter de la crise des droits de l'homme en Corée du Nord. C'est pour cela que nous devons tous être plus conscients de l'urgence qu'il y a non seulement à recueillir des témoignages et des éléments de preuve concernant ces horreurs, mais également à prendre des mesures qui permettront d'y mettre fin et, un jour, de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter sincèrement, Madame la Présidente, de l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Je remercie également le Conseil de sécurité de sa décision d'examiner pour la deuxième fois la situation en République populaire démocratique de Corée. Cette décision traduit également le souhait de la grande majorité des États Membres qui ont voté pour la résolution 69/188 de l'Assemblée générale relative à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et au Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour leurs exposés qui donnent à réfléchir.

Le Japon a demandé à participer à la séance d'aujourd'hui parce qu'il est préoccupé par les violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises en République populaire démocratique de Corée, non seulement à l'encontre des citoyens de ce pays, mais également contre des ressortissants étrangers, dont de nombreux Japonais.

Le rapport sans précédent publié en février 2014 par la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/63) a fait la lumière sur la réalité de la situation sur le terrain du point de vue de tous ceux qui sont maltraités, sans défense et sans voix en République populaire démocratique de Corée. Sur la base de ce rapport, le Conseil de sécurité a examiné la situation des droits de l'homme en République démocratique populaire de Corée pour la première fois en décembre dernier (S/PV.7353). C'était une avancée historique.

La communauté internationale a continué à tout mettre en œuvre pour améliorer la situation. En juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'homme a ouvert un bureau à Séoul. Je trouve encourageante la déclaration faite par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme selon laquelle le bureau de Séoul a commencé à recueillir des témoignages et à rendre compte de l'évolution de la situation des droits de l'homme. En novembre, la Troisième Commission a adopté une fois de plus un projet de résolution appelant à améliorer la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, pour laquelle ont voté 112 États Membres. Ce projet de résolution sera adopté en séance plénière de l'Assemblée générale la semaine prochaine. Malheureusement, comme le Haut-Commissariat aux droits de l'homme l'a indiqué aujourd'hui dans son exposé, la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée reste inchangée. Nous sommes vivement préoccupés par ce problème.

Certaines délégations ont fait valoir que cette question n'avait aucun rapport avec la paix et la sécurité internationales. Sur ce point, la déclaration que vient de faire la Présidente est tout à fait éloquente et convaincante. Et parce que nous sommes en complet désaccord avec cet argument, je voudrais moi aussi ajouter quelques éléments.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de graves violations des droits de l'homme sont souvent des signes avant-coureurs d'instabilité et de conflit. Selon le rapport de la Commission d'enquête, cité par de nombreux orateurs qui m'ont précédé, la République populaire démocratique de Corée « cherche à dominer chaque aspect de la vie de ses citoyens, tout en faisant régner la terreur » (A/HRC/25/63, par. 80). Les autorités de ce pays forcent les citoyens ordinaires à vivre dans la peur et le besoin, tout en détournant les ressources disponibles au profit des programmes nucléaires et de missiles, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Le non-respect par un État des résolutions du Conseil de sécurité et des principes universels de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit susciter de légitimes préoccupations au sein du Conseil de sécurité. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Al Hussein, a clairement indiqué aujourd'hui que la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée constituait une menace pour la paix et à la sécurité internationales.

Les violations des droits de l'homme ne concernent pas seulement les citoyens de la République populaire démocratique de Corée. Le rapport de la Commission

d'enquête indique que des centaines de ressortissants de la République de Corée, du Japon et d'autres pays ont été enlevés par la République populaire démocratique de Corée et privés du droit de quitter le pays.

Je remercie les orateurs qui ont exprimé leur solidarité avec les familles des personnes enlevées. Le Japon nourrissait de grands espoirs, l'année dernière, lorsque la République populaire démocratique de Corée s'était engagée à ouvrir des enquêtes sur tous les ressortissants japonais en République populaire démocratique de Corée, y compris les personnes enlevées. Toutefois, près de 18 mois se sont écoulés depuis lors. Ce problème doit être réglé sans délai. Le Japon demande instamment que la République populaire démocratique de Corée libère dès que possible toutes les personnes enlevées à l'issue d'une enquête rapide. Il est indispensable que le Conseil reste saisi de la situation en République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à répondre de bonne foi aux préoccupations exprimées par le Conseil et à améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, ce qui, à notre avis, contribuera à la stabilité de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence des États-Unis d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et les États membres du Conseil d'avoir invité la République de Corée à y participer. Je remercie également M. Feltman et M. Al Hussein de leurs exposés.

L'an dernier, la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a publié son rapport historique (A/HRC/25/63), qui a révélé la nature, la gravité et l'ampleur des violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Le rapport a mis en lumière la nécessité impérieuse de renforcer nos efforts collectifs pour améliorer la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Vu l'inquiétude croissante de la communauté internationale, le Conseil de sécurité a officiellement inscrit la situation de la République populaire démocratique de Corée à son ordre du jour et a tenu son premier débat sur la question, dans cette même salle, le 22 décembre 2014 (voir S/PV.7353). J'y étais et j'ai pris la parole, comme mon pays siégeait au Conseil à ce moment-là. J'ai expliqué pourquoi la Corée

du Sud prenait à cœur les questions relatives aux droits de l'homme en Corée du Nord. Un an plus tard, qu'est-ce qui a changé?

Dans le cadre de l'ONU, nous avons adopté de nouvelles résolutions au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a ouvert un bureau sur le terrain à Séoul. Des réunions, des séminaires et des tables rondes sur la question se sont tenus dans différentes régions du monde. Dans la péninsule coréenne, une nouvelle série de réunions pour les familles séparées qui vivent dans les deux Corées ont eu lieu en octobre dernier. Cependant, nous n'avons pas vu de changement significatif dans la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Comme nous l'avons entendu dans l'exposé d'aujourd'hui, les violations graves des droits de l'homme se poursuivent et, dans certains cas, ont empiré. Nous avons encore un long chemin à faire.

Mon gouvernement estime qu'il est indispensable d'aborder la question des droits de l'homme en Corée du Nord, non seulement pour promouvoir les droits de l'homme en tant que valeur universelle, mais aussi pour maintenir la paix dans la péninsule coréenne. Nous exhortons, par conséquent, le Conseil de sécurité à continuer de jouer un rôle actif dans l'amélioration de la situation. Nous demandons également au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. La République de Corée continuera de collaborer avec les autres États Membres en vue de traiter et de résoudre la question, tout en fournissant une aide humanitaire au peuple nord-coréen afin d'alléger ses souffrances. Nous espérons que, dans le souci de répondre aux préoccupations de la communauté internationale, la République populaire démocratique de Corée coopèrera avec nous pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La République populaire démocratique de Corée doit coopérer avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Nous pensons qu'à terme, ce sera dans son intérêt supérieur.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la division de la nation coréenne. La

question des membres séparés d'une même famille, dont la moyenne d'âge se situe autour de 80 ans, reste la préoccupation humanitaire la plus urgente pour l'ensemble du peuple coréen. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée partage avec nous le même sentiment d'urgence et se joindra à nous pour parvenir à un règlement global et fondamental de la question, notamment en organisant des réunions de famille à plus grande échelle et sur une base régulière.

Je voudrais terminer ma déclaration en citant M^{me} Hyeon-seo Lee, une jeune femme qui a fui la Corée du Nord à l'adolescence et a passé les 12 années suivantes de sa vie à essayer de secourir sa mère et son frère. Dans son ouvrage intitulé *La Fille aux sept noms*, elle dit,

« Quand on quitte la Corée du Nord, on ne quitte pas un pays mais plutôt une autre galaxie. Je sais que je n'en serai jamais vraiment libérée où que j'aie. »

Qu'entend-elle par là? Pourquoi était-ce si difficile pour elle de quitter un lieu que d'autres appellent un goulag? Pourquoi sent-elle qu'elle n'en sera jamais libérée, même si elle se trouve physiquement si loin de la Corée du Nord?

Peut-être a-t-elle voulu dire qu'elle ne pourrait jamais être libérée de la douleur et des souffrances qu'endure son peuple. Peut-être que ni vous ni moi, Madame la Présidente, ni qui que ce soit d'autre dans cette salle ne pourra jamais la comprendre. Il se peut que nous ne saisissons jamais le poids du fardeau qu'elle porte, parce que nous n'étions pas là avec elle pendant les 12 années qu'elle a passées à prier chaque jour pour la sécurité et la survie de sa famille et à faire tout ce qui était en son pouvoir pour les faire sortir avant qu'il ne soit trop tard. Maintenant, nous avons entendu son témoignage et celui de nombreux autres transfuges de la République populaire démocratique de Corée. Nous continuons d'accueillir chez nous les Nord-Coréens qui quittent leur foyer, mais peut-être que la meilleure chose que nous puissions faire, Madame la Présidente, est de les aider à réaliser leur avenir en toute sécurité et dans la dignité dans leur propre pays.

La séance est levée à 16 h 35.